Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Le Canada doit imposer des interdictions de visa aux colons israéliens

Par CJPMO
Mondialisation.ca, 17 décembre 2023
Communiqué du CJPMO

Région : Le Canada, Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Loi et Justice
Analyses: LA PALESTINE

Montréal, le 15 décembre 2023 — Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) demande au gouvernement canadien de prendre des mesures significatives contre la violence des colons israéliens, dans un contexte d'épidémie de violence et de déplacement des Palestiniens en Cisjordanie occupée. Dans une lettre envoyée aujourd'hui à la ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly, CJPMO exhorte le Canada à suivre l'exemple des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne en imposant des interdictions de visa aux colons israéliens impliqués dans des actes de violence, mais insiste sur le fait que les responsables israéliens doivent également être tenus pour responsables. CJPMO recommande que le Canada impose des sanctions au ministre israélien d'extrême droite de la Sécurité nationale, Ben-Gvir, et envisage de désigner Israël comme un État soutenant le terrorisme.

« Nous insistons sur le fait que le Canada doit suivre l'exemple des États-Unis et du Royaume-Uni dans sa réponse à la violence des colons, mais nous mettons fortement en garde contre le fait de se concentrer sur une poignée d'individus extrémistes tout en ignorant le rôle de l'État », a déclaré Michael Bueckert, vice-président de CJPMO. « La violence des colons israéliens est une forme de terrorisme soutenue par l'État et doit être traitée comme telle », a ajouté M. Bueckert.

CJPMO note que la responsabilité principale de la montée en flèche de la violence des colons incombe au gouvernement israélien, qui a encouragé les actes de violence contre les Palestiniens tout en refusant d'appliquer la loi contre les colons. L'ONU signale que dans près de la moitié des incidents de violence commis par des colons depuis le 7 octobre, « les forces israéliennes accompagnaient les attaquants ou auraient été perçues comme les soutenant ». Pour ces raisons, B'Tselem, la plus grande organisation israélienne de défense des droits de la personne, a conclu que « la violence des colons est une forme de politique gouvernementale, aidée et encouragée par les autorités officielles de l'État, avec leur participation active ».

La lettre de CJPMO tire également la sonnette d'alarme sur les rapports selon lesquels le ministre Ben-Gvir a donné l'ordre à des officiers supérieurs de ne pas appliquer la loi contre les colons qui commettent des violences contre les Palestiniens, et souligne que la carrière entière de Ben-Gvir a impliqué un soutien constant au terrorisme des colons israéliens. « Nous ne pouvons plus prétendre qu'il est normal qu'un partisan de longue date du terrorisme idéologique contre les Palestiniens soit responsable de la sécurité nationale d'Israël », écrit M. Bueckert, « des mesures doivent être prises immédiatement pour

protéger la vie des Palestiniens ».

La lettre de CJPMO contient les recommandations suivantes :

- Le Canada doit suivre l'exemple des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne en imposant une interdiction de visa aux personnes impliquées dans les violences commises par les colons et qui en sont responsables. Cette liste devrait être basée sur des critères clairs et publics, et inclure les colons, les officiers militaires et les dirigeants politiques.
- Le Canada doit imposer des sanctions strictes à Itamar Ben-Gvir, responsable de la sécurité nationale israélienne, pour avoir facilité des actes de terrorisme contre des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.
- Le Canada doit examiner s'il existe des raisons de désigner Israël comme un État soutenant le terrorisme en vertu de la loi sur l'immunité des États, ce qui permettrait aux victimes d'intenter une action civile contre Israël pour des pertes ou des dommages résultant d'un acte de terrorisme lié à Israël et commis n'importe où dans le monde ;
- Le Canada doit immédiatement suspendre ses échanges militaires bilatéraux avec Israël et enquêter pour savoir si des armes fabriquées au Canada ont été impliquées dans des actes de terrorisme contre des Palestiniens en Cisjordanie occupée.
- Le Canada doit suspendre l'accord de libre-échange Canada-Israël (ALECI) et interdire le commerce de biens, de services et d'investissements avec les colonies illégales d'Israël.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :
Michael Bueckert, VP CJPMO
Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient
Téléphone: 613-315-7947
Courriel CJPMO – Site Web CJPMO

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO
Copyright © CJPMO, Communiqué du CJPMO, 2023

Articles Par : **CJPMO**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca